

**Monsieur Marc FERRACCI**  
**Ministre chargé de l'industrie et de**  
**l'énergie**  
**139 rue de Bercy**  
**75572 PARIS Cedex12**

Le Havre, 25 septembre 2025.

***Objet : situation du groupe SIBANYE STILLWATER – Sandouville***

Monsieur le Ministre,

Le groupe sud-africain Sibanye Stillwater exploitait une raffinerie de nickel (antérieurement propriété de l'entreprise Eramet) située sur la zone industrielle et portuaire du Havre, à Sandouville, avant de décider en 2024 un changement stratégique en réorientant son activité normande sur la production de précurseurs de matériaux actifs de cathodes (ou pCAM) à base de nickel, composantes pour les batteries électriques.

Pour ce faire, le groupe bénéficie du soutien de la Commission européenne au titre des 47 projets stratégiques destinés à rompre avec la dépendance européenne au reste du monde en matière de matériaux précieux et de terres rares. 144 Millions d'Euros d'argent public sont ainsi octroyés à ce projet industriel novateur avec comme contrepartie, non pas le maintien de tous les emplois du site, ce que je regrette amèrement, mais l'engagement de la direction d'accélérer les procédures pour aboutir à l'ouverture de la production dans les délais les plus courts.

Au début de l'année 2027, le site devra donc engager un pilote à l'échelle industriel afin de lancer la qualification de ses produits. Pour une décision finale d'investissement du groupe Sibanye Stillwater avant la date butoir de janvier 2029 où les subventions arriveront à leurs termes.

Pour les salariés, leurs familles, comme les élus locaux, ces derniers mois se sont avérés particulièrement éprouvants. Certes, l'annonce de ce projet et des investissements mobilisés permettent d'être rassurés sur l'avenir d'un site industriel fragilisé par des pertes récurrentes de son exploitant en raison notamment des vicissitudes du marché du nickel ; De plus, aucun plan de licenciement (PSE) n'a été décidé, même si la menace d'un PSE a été utilisée comme moyen de pression sur les salariés et leurs délégués syndicaux avant la mise en place d'un accord de rupture conventionnelle collective (RCC).

Cependant, je constate que le dialogue social autour de cette mutation de site industriel aurait pu et dû être plus respectueux des salariés, surtout lorsqu'il s'agit d'un projet privé qui appelle un financement d'argent public.

Je tiens cependant à souligner la grande responsabilité dont ils font preuve dans une période où se jouent pourtant pour eux leur avenir professionnel, et qui a un impact direct sur leurs conditions de vie personnelles et familiales, et leur pouvoir d'achat.

Malgré le départ dans le cadre de la RCC de 90 salariés, afin de maintenir 100 postes sur le site pour les besoins de l'éventuel futur nouveau process de production, les salariés apprennent à ce jour la mise en place d'un chômage partiel suite à des retards de recherche et développement (R&D).

J'estime que des erreurs stratégiques sont ainsi commises et qu'elles peuvent entraîner des conséquences sérieuses et préjudiciables sur les objectifs communs affichés.

Ce projet est précurseur puisque ce site Français sera le premier au monde à utiliser la voie chlorure de nickel dans son process, là où tous les autres ont recours au sulfate de nickel extrêmement polluant. Et si ce projet voit le jour au Havre, c'est parce que c'est au Havre que sont présents les savoirs-faire nécessaires.

Or je crains que ces savoirs-faire déjà impactés par les départs en RCC, le soient encore davantage avec la mise en place d'activité partielle (APLD-R et AP droit commun) pouvant aller au-delà de 24 mois. Cela me semble de nature à pousser des salariés à aller chercher ailleurs leur avenir professionnel...

Il me semble donc indispensable que l'Etat intervienne directement et concrètement auprès de la direction européenne du groupe Sibanye Stillwater pour exiger une prise en compte de plusieurs propositions et positions défendues par les salariés ainsi que leurs représentants afin de limiter ce risque.

Les mesures d'activité partielle de longue durée rebond (ADPL-R) s'entendent comme nécessaires compte tenu du délai qui sépare la R&D et l'entrée en service du nouveau process. Mais elles doivent impérativement s'accompagner d'un apport pour les salariés concernés, bien supérieur au 70% du taux de base légal. Une condition qui est actuellement rejetée « par principe ».

Je tiens à souligner que sur les 100 salariés l'impact serait de 42% d'activité partielle s'il était uniformément réparti. Actuellement l'ensemble des salariés ne travaillant pas sur le projet seront impactés par l'APLD-R .

Le second domaine sur lequel il convient d'obtenir rapidement l'accord de la direction, ne serait-ce qu'au nom de la bonne utilisation de l'argent public (lié à l'APLD-R), concerne l'autorisation de procéder au recyclage de gâteau effluent ainsi que le démontage de boîte anodique permettant la restitution de matériel en location. Ces deux propositions permettent une diminution du nombre de salariés en chômage partiel.

Or, la direction refuse le démarrage de quelques unités pour réaliser ces actions sous prétexte que des annonces officielles ont été communiquées (arrêt de la raffinerie de Sandouville) et afin de garder un objectif de 62 salariés en adéquation avec les orientations stratégiques présentées sur le site mais non validées par le Comité exécutif de Sibanye Stillwater.

Tout ceci est inacceptable pour les salariés qui pourraient travailler mais qui en sont ainsi empêchés. C'est tout aussi inacceptable pour l'Etat qui finance ces mesures de chômage partiel. Tout en interpellant l'importance de la production de nickel qui est aujourd'hui la seule raffinerie de France.

Je suis persuadé que vous partagerez la nécessité d'intervenir.

Je souhaiterais également disposer, dans le détail, de l'ensemble des dispositifs et des sommes mobilisés par et pour ce projet, ainsi que les conditions des versements, tant au niveau de l'Etat que de la Commission Européenne.

Dans l'attente de connaître les dispositions qui seront prises par vos services, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. P. Lecoq', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.

Jean-Paul LECOQ